



TARIFS DEPANNAGES 2015 JOURNAL OFFICIEL (arrêté du 10 juillet 2015 entrant en vigueur au 22 juillet 2015)				
TYPE D'INTERVENTION	VEHICULES DONT LE POIDS EST INFERIEUR à 1,8T		VEHICULES DONT LE POIDS EST SUPERIEUR 1,8T et INFERIEUR à 3,5T	
	ENTRE 8H et 18H	ENTRE 18H et 8H SAMEDI, DIMANCHE JOUR FERIE	ENTRE 8H et 18H	ENTRE 18H et 8H SAMEDI, DIMANCHE JOUR FERIE
Dépannage sur place.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	123,56 € TTC	185,34 € TTC
Dépannage sur une aire de repos ou de service après remorquage.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	152,79 € TTC	229,18 € TTC
Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	152,79 € TTC	229,18 € TTC
Reorquage en un lieu choisi par l'automobiliste, les kms supplémentaires sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	152,79 € TTC	229,18 € TTC